

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2025

SESSION PLÉNIÈRE
13 OCTOBRE 2025

DOSSIER DE PRESSE



PAGE 2
La décision
modificative
du budget
2025



PAGE 3
Point d'étape
sur la situation
des Ehpad



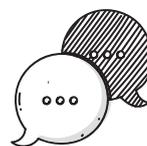
PAGE 4
Le Plan Vélo
2030

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRRÉDUCTIBLES
TELLEMENT IRRÉSISTIBLES

 [cotesdarmor.fr](https://www.cotesdarmor.fr)

**CONTACT
PRESSE**

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83



LA DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2025

L'adoption du Budget Primitif 2025 a été marquée par un contexte financier dégradé de manière inédite et une explosion des dépenses sociales. Après une réflexion collective lancée dès 2024, des pistes d'économies de plusieurs millions d'euros ont été engagées, dont la suppression de 60 postes d'ici 2027. Des arbitrages budgétaires difficiles ont ainsi dû être consentis afin de maintenir le cap autour des politiques en lien avec les solidarités humaines, la transition écologique et la citoyenneté.

Un peu plus de six mois après le vote du budget 2025, le contexte reste défavorable. Pour préserver l'équilibre budgétaire, la Décision Modificative du Budget 2025 soumet au vote de l'assemblée départementale les principaux ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement, ainsi que la reprise inévitable de la mise en réserve des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). 6,5 M€ viennent s'ajouter aux 3,5 M€ inscrits au Budget Primitif, soit la totalité des 10 M€ qui composaient la réserve. Le niveau de recours à l'emprunt est quant à lui maintenu à un même niveau qu'au Budget Primitif (56,68 M€). Il en va de même pour les dépenses d'investissement (82 M€).

RAPPEL DES PRINCIPAUX AJUSTEMENTS

Côté recettes :

+ 12,20 M€ de recettes de fonctionnement (principalement reprise de la réserve des DMTO et révision à la hausse de fractions de fiscalité, TVA notamment).

- 2,73 M€ de recettes d'investissement (principalement en raison de reports de cessions)

Côté dépenses :

+ 11,80 M€ de dépenses de fonctionnement (principalement en raison d'un provisionnement en vue d'une hausse des dépenses d'aides sociales et d'une revalorisation de l'APA et du RSA).

Maintien du niveau d'investissement

Stabilité du recours à l'emprunt

POINT D'ÉTAPE SUR LA SITUATION DES EHPAD

Le Département déploie des moyens inédits pour soutenir les Ehpads costarmoricens qui connaissent une crise sans précédent. Depuis 2021, une autorisation de programmes annuelle de 4 M€ est dédiée aux travaux de restructuration dans les Ehpads des Côtes d'Armor, le Département fait évoluer les taux directeurs des établissements, leur offrant ainsi la possibilité de pratiquer une tarification plus avantageuse, des actions sont menées pour favoriser l'attractivité des métiers du grand âge, et une mission d'information sur la situation des Ehpads a été mise en place en 2024.

A l'occasion de la Décision Modificative du Budget 2025, une nouvelle hausse des taux directeurs est soumise au vote et un point sur la situation des Ehpads et la mise en œuvre des recommandations de la Mission Ehpads est proposé.

ÉVOLUTION DES TAUX DIRECTEURS

Une hausse de 2 % des taux directeurs pour l'année 2026 pour l'ensemble des établissements personnes âgées (Ehpads, USLD, résidences autonomie, accueils de jour et hébergements temporaires), équivalente à la hausse de l'inflation, sera soumise au vote de l'assemblée départementale. Cette hausse permettra d'améliorer la trésorerie des établissements concernés tout en représentant une augmentation modérée pour les résidents (sur la base du tarif moyen, environ 40€/mois).

MUTUALISATIONS ET CRÉATION D'UN GCSMS

Plusieurs recommandations ont été formulées par la Mission Ehpads, dont le rapport a été publié en septembre 2024. Zoom sur la promotion des mutualisations et la création d'une structure départementale publique.

La mise en commun de ressources paraît aujourd'hui incontournable afin d'améliorer la situation financière de certains établissements destinés aux personnes âgées. Elle permettrait de mutualiser les coûts sur des postes de dépense importants tels que les produits d'incontinence, les denrées alimentaires et l'énergie, de proposer des emplois à temps plein de médecins (plutôt que des temps partiels moins attractifs) et de partager certaines compétences administratives.

La création d'une structure publique de type Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS), impulsée par le Département, pour mutualiser la gestion de certains établissements volontaires, est actuellement en réflexion.

Une étude de faisabilité a été menée en début d'année, puis présentée à plusieurs gestionnaires d'Ehpads publics au printemps dernier. Enfin, un groupe de travail a été créé en septembre avec des élus volontaires afin d'approfondir la démarche et de se pencher sur les coopérations envisageables.

Par ailleurs, le Département incite les établissements à adhérer à la plateforme Cap Autonomie 22, créée sous l'impulsion des principales fédérations et cofinancée par le Département et l'Agence Régionale de Santé Bretagne. Cette structure dynamique permet depuis 2022 aux établissements de mettre en commun leurs actions de recrutement et de participer à la valorisation des métiers du grand âge.

LE PLAN VÉLO 2030

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor se dote pour la première fois d'une stratégie globale et transversale pour encourager l'usage du vélo au quotidien sur le territoire départemental. Il est composé de trois axes, déclinés en huit actions concrètes. Parmi ces dernières, la priorité sera donnée à la pratique cyclable des élèves des collèges qui sont les futurs usagers et usagères des routes, ainsi que sur l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de leurs stratégies de mobilité cyclable sur routes départementales.

UN TRAVAIL SUR LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES EN LIEN ÉTROIT AVEC LES EPCI

Le Département accompagnera les intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs stratégies cyclables. A compter du printemps prochain, les EPCI définiront les itinéraires prioritaires dans le cadre de leurs Pactes Locaux de Mobilité et pourront s'appuyer sur le Département (à travers les ATD et l'ADAC) pour échanger sur leurs projets cyclables sur routes départementales. Par ailleurs, certaines routes départementales très peu fréquentées pourront être requalifiées en voies vertes afin d'offrir aux cyclistes des itinéraires alternatifs plus apaisés. Un travail de programmation de la sécurisation de certaines intersections sera également effectué.



Le giratoire de la Chapelle à Hillion récemment aménagé et sécurisé pour un usage multimodal

PRIORITÉ AUX COLLÉGIENNES ET AUX COLLÉGIENS

Les collégiennes et les collégiens sont une cible privilégiée à sensibiliser et accompagner à l'usage du vélo. La pratique cyclable permet notamment pour les jeunes générations de lutter contre la sédentarité, de favoriser l'autonomie et de prendre en compte les enjeux environnementaux grâce aux mobilités douces. Plusieurs actions de sensibilisation à l'égard des élèves seront organisées (challenge annuel des mobilités, campagnes de sensibilisation, apprentissage du vélo en toute sécurité pour les élèves de 6e) et tous les collèges publics du territoire départemental seront équipés, à l'horizon 2030, de stationnements vélos sécurisés et de qualité.